



DOSSIER D'INSCRIPTION 2023/2024

- ❖ Pause méridienne (restauration et accueil périscolaire midi)
- ❖ Accueil Périscolaire (APS) matin et/ou soir

Ce dossier comprend :

- 1) Forfaits et tarifs pause méridienne (à conserver).....
- 2) Fiche d'inscription à la pause méridienne (à nous retourner complétée).....
- 3) Fiche d'inscription à l'APS matin/soir (à nous retourner complétée)
- 4) Fiche individuelle de renseignements (à nous retourner complétée – 1 fiche par enfant).....
- 5) Fiche sanitaire de liaison 2023-2024 (à nous retourner complétée – 1 fiche par enfant).....
- 6) Règlement de fonctionnement APS.....

Documents à fournir obligatoirement en plus des fiches ci-dessus (1 exemplaire par famille) :

- 7) Justificatif de domicile (facture de moins de 6 mois).....
- 8) Attestation CAF ou MSA du Quotient Familial à jour.....
- 9) Attestation d'Assurance Responsabilité Civile (activités extrascolaires).....
- 10) RIB/IBAN (si vous choisissez le paiement des factures par prélèvement automatique).....
- 11) Photocopies des pages de vaccination (vérifier que le nom de l'enfant est reporté sur les pages)

Dossier complet à remettre à la mairie (ou dans la boîte aux lettres de la mairie ou de l'APS) avant le 30 juin 2023.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site internet de la commune www.jarzevillages.fr rubrique enfance/jeunesse, pour vous informer sur les menus du restaurant scolaire, les activités de la pause méridienne et de l'accueil périscolaire et y télécharger les documents (planning restaurant scolaire...).